

# La politique linguistique des médias publics au Québec et en Flandre : de quelle conception de la langue est-il question ?

Wim Remysen (Université de Sherbrooke)

**A**U QUÉBEC comme en Flandre, les médias de télédiffusion et de radiodiffusion publics se donnent, depuis plusieurs décennies, le mandat de surveiller la qualité de la langue utilisée sur leurs ondes et celui de promouvoir une langue de qualité dans la population, ce qui montre qu'ils sont conscients de leur rôle de modèle en la matière. L'intérêt particulier que ces chaînes publiques portent à la qualité de la langue s'inscrit dans le contexte sociolinguistique particulier qui caractérise les communautés québécoise et flamande, marquées depuis longtemps par le débat sur la norme linguistique et sur la question de la langue standard (voir entre autres Bouchard, 2002, pour le Québec, et Willemeyns et Daniëls, 2003, pour la Flandre).

Pour s'acquitter de leur rôle d'instance normative, la Société Radio-Canada (SRC), au Québec, et la Vlaamse Radio- en Televisieomroep (VRT), en Flandre, se sont dotées de plusieurs outils, à commencer par une politique en matière de langue, destinée à baliser en quelque sorte les pratiques langagières de leurs animateurs et collaborateurs. Dans cet article, nous nous proposons d'exposer la conception de la langue qui anime les médias publics dans ce domaine, compte tenu des rapports complexes que de nombreux Québécois et Flamands entretiennent, encore de nos jours, avec leur langue. Après avoir présenté la situation sociolinguistique particulière du Québec et de la Flandre, nous aborderons le rôle que jouent les médias publics en tant qu'autorité normative dans ces deux communautés. Nous nous pencherons par la suite sur la conception du français et du néerlandais des deux chaînes publiques à partir de quelques-unes des publications que celles-ci ont consacrées à la langue utilisée sur leurs ondes.

## 1. La situation sociolinguistique du français au Québec et du néerlandais en Flandre

### 1.1. *Qu'ont en commun le Québec et la Flandre ?*

Les communautés québécoise et flamande<sup>1</sup> se ressemblent à bien des égards, que ce soit au niveau politique, socio-économique ou culturel. Toutefois, même si, « sous plusieurs aspects, les Flamands sont les Québécois de la Belgique » (Erk, 2002 : 500), les comparaisons entre ces deux régions sont plutôt rares (voir néanmoins Deprez, 1981 et 1982 ; Dujardin, 2002 ; Willemyns, 1984). La principale raison de cette absence d'études comparatives semble liée à des motifs linguistiques. En effet, les observateurs québécois sont plutôt portés à comparer leur situation linguistique et culturelle à celle des Belges francophones (voir entre autres Bertrand et Gauvin, 2003 ; Caulier et Courtois, 2006 ; Labeau, 2000 ; Reutner, 2009) et bon nombre de Flamands semblent se désintéresser du Québec pour la simple raison qu'ils ne peuvent pas s'imaginer qu'ils ont des traits en commun avec cette communauté francophone nord-américaine.

Ironiquement, c'est justement au sujet de la langue que les Québécois et les Flamands se ressemblent le plus, tant la question linguistique a occupé un rôle de premier plan dans leur histoire. Ainsi, la lutte qu'ont menée Québécois et Flamands pour la reconnaissance de leur langue – lutte qui traduisait en fait un déséquilibre d'ordre social et économique au sein du Canada et de la Belgique – a abouti à d'importants bouleversements sur les plans politique (la création d'États fédéraux ; voir entre autres Fournier et Reuchamps, 2009 ; Jaumain, 1997), culturel et identitaire (le développement d'un mouvement nationaliste ; voir par exemple Erk, 2002). La situation sociolinguistique qui caractérise le Québec et la Flandre constitue donc en quelque sorte le lieu privilégié pour étudier ces deux communautés dans une approche comparative.

Depuis la reconnaissance du français et du néerlandais comme une des langues officielles du Canada et de la Belgique dans les années 1960, le conflit

---

<sup>1</sup> Rappelons pour mémoire que la langue des Flamands, le néerlandais, appartient à la famille des langues germaniques, tout comme l'anglais et l'allemand. À l'heure actuelle, cette langue est parlée par approximativement 23 millions de locuteurs, principalement aux Pays-Bas (environ 16,7 millions de locuteurs, incluant ceux qui vivent dans les territoires néerlandais d'outre-mer, les Antilles néerlandaises et Aruba notamment) et en Belgique (environ 6 millions de locuteurs). Le néerlandais est également parlé au Surinam, où il est la langue maternelle d'environ 300 000 personnes.

politico-linguistique s'est apaisé considérablement, ce qui n'empêche pas que la question réapparaisse de temps à autre – pensons au débat sur la reconnaissance de la nation québécoise, à celui à propos de la place du français dans les Jeux olympiques de Vancouver ou encore à la récente formation d'un nouveau gouvernement fédéral en Belgique. Il reste toutefois une autre question importante qui refait fréquemment surface au Québec et en Flandre : celle de la norme linguistique. Il n'est pas exagéré de dire qu'il existe une véritable tradition de réflexion et de polémique sur la langue dans ces deux communautés.

Le débat sur la norme est essentiellement cristallisé autour des éléments suivants : faut-il se conformer au modèle normatif dominant à l'extérieur de la communauté (la France, pour le Québec, les Pays-Bas, pour la Flandre) ? Existe-t-il un registre standard propre à la langue des Québécois et à celle des Flamands ? Et comment gérer l'influence d'une langue étrangère ressentie comme néfaste (l'anglais au Québec et le français en Flandre) ? Avec le temps se sont développées deux visions, deux façons différentes d'aborder la question de la norme, tant dans le contexte québécois que flamand. La vision traditionnelle, la plus ancienne mais encore fortement ancrée dans l'imaginaire de bien des Québécois et des Flamands, y compris de certains linguistes, repose sur l'idée qu'il existe une seule langue standard pour l'ensemble des francophones et des néerlandophones ; la vision pluricentrique, plus récente, reconnaît l'existence de différentes variétés nationales aussi légitimes les unes que les autres.

### *1.2. La vision traditionnelle : le centre opposé à la périphérie*

En termes de marché linguistique, les Québécois et les Flamands se sont traditionnellement considérés comme des locuteurs « périphériques » par rapport à ceux vivant au « centre » de leur communauté linguistique d'appartenance, c'est-à-dire en France et aux Pays-Bas. Willemyns et Bister (1989) soulignent que la dynamique sociolinguistique des communautés linguistiques dites « périphériques » se caractérise par les quatre aspects suivants : 1° une prise de conscience des différences linguistiques par rapport au centre ; 2° une ambivalence à l'endroit des pratiques langagières du centre ; 3° un sentiment d'insécurité linguistique plus ou moins fort et 4° une volonté d'intervenir sur la langue. Ces quatre aspects s'appliquent bien au Québec et à la Flandre.

Premièrement, les locuteurs québécois et flamands ont depuis longtemps une conscience très nette du fait que leur langue présente de nombreuses particularités par rapport à celle du centre. Il suffit de consulter les nombreuses publications destinées à corriger leur langue pour s'en convaincre. Ces particularités sont essentiellement imputables à deux facteurs : l'isolement (à

certains moments de leur histoire, le Québec et la Flandre n'entretenaient que très peu de contacts avec la France et les Pays-Bas) et la présence d'une langue dominante (en raison de la présence d'un groupe socioculturel dominant, les Canadiens anglais ou les Belges francophones). Le premier facteur permet de comprendre le maintien de certains emplois disparus du centre (où ils sont considérés comme archaïques<sup>2</sup>) et l'apparition de nouvelles formes originales ; le deuxième, l'utilisation d'anglicismes (emprunts à l'anglais) ou de gallicismes (emprunts au français).

Deuxièmement, la conscience linguistique des Québécois et des Flamands est marquée par une ambiguïté frappante envers la langue qui a cours en France et aux Pays-Bas, comme le montrent plusieurs enquêtes (pour le Québec, voir entre autres Remysen, 2004 ; pour la Flandre, mentionnons Jaspaert, 1986). En effet, les Québécois et les Flamands considèrent souvent la langue des Français et des Néerlandais comme supérieure, plus proche de la norme ; dans leurs usages effectifs, ils se refusent cependant d'imiter cette langue qu'ils ne considèrent pas comme la leur et ils jugent de façon négative les locuteurs qui le font (voir aussi Moreau, 1999).

Troisièmement, l'ambiguïté dans la conscience linguistique des Québécois et des Flamands peut engendrer un sentiment plus ou moins élevé d'insécurité linguistique. Cette insécurité survient lorsqu'on a une conscience de la norme, mais que l'on n'est pas sûr de pouvoir atteindre cet idéal (voir entre autres Francard, 1997 et Klinkenberg, 1992). Il faudrait néanmoins ajouter ici que l'insécurité linguistique, tant au Québec qu'en Flandre, tend à diminuer, notamment pour des raisons identitaires. Pour les Québécois et les Flamands, leur variété de langue est effectivement investie de valeurs identitaires, car c'est elle qui leur permet d'exprimer leur vision du monde et d'affirmer leur appartenance à une communauté socioculturelle distincte des communautés française et néerlandaise (voir Francard, 1998).

Quatrièmement, aussi bien le Québec que la Flandre sont connus pour leurs interventions politiques en matière de langue. Celles-ci ne se limitent pas aux actions entreprises en vue de renforcer la situation du français et du néerlandais face à l'anglais et au français, mais peuvent aussi avoir pour objet le système de la langue lui-même. Pour le Québec, on peut mentionner le rôle que joue l'Office

---

<sup>2</sup> Étant donné que ces formes sont tout à fait courantes dans les pratiques des Québécois (par exemple : *présentement* « actuellement ») et des Flamands (par exemple : *kleed* « robe » et *nagel* « clou »), elles ne constituent évidemment pas des archaïsmes pour eux (même si elles sont parfois présentées comme telles dans les ouvrages de référence).

québécois de la langue française en matière de francisation et de normalisation. Pour sa part, la Flandre ne dispose pas d'un tel organisme, mais le gouvernement flamand offre un service linguistique au grand public<sup>3</sup> et il collabore très étroitement avec la *Nederlandse Taalunie* (« Union de la langue néerlandaise »), une organisation à caractère linguistique qui réunit la Flandre, les Pays-Bas et le Surinam<sup>4</sup>, pour fournir des outils langagiers.

La vision traditionnelle conforte en quelque sorte le Québécois et le Flamand dans leur position de locuteurs « périphériques ». Selon ce point de vue<sup>5</sup>, le français du Québec ou le néerlandais de la Flandre sont considérés comme un ensemble de particularités, qui sont systématiquement confinées à la langue familière ou populaire, si elles ne sont pas tout simplement considérées comme des « fautes ». Par ailleurs, il existerait une seule langue standard, celle qui a cours en France ou aux Pays-Bas, et celle-ci est présentée comme étant LE français ou LE néerlandais. Il va sans dire qu'une telle conception donne l'impression que les Québécois et les Flamands ne possèdent pas réellement leur langue et qu'ils ne peuvent pas se fier à leur propre sentiment linguistique.

### *1.3. La vision pluricentrique : les variétés nationales*

La vision traditionnelle a longtemps dominé le débat sur la langue au Québec et en Flandre, comme en témoignent les nombreuses campagnes de rectification langagière qui ont été menées dans ces deux communautés et qui avaient pour but d'aligner la langue des Québécois et des Flamands sur celle du « centre » (voir entre autres Bouchard, 2002 ; Remysen, 2009 ; Willemyns et Daniëls, 2003). Les acquis récents de la sociolinguistique variationniste nous ont appris, cependant, qu'il est possible d'envisager la question autrement afin de mieux rendre compte de la dynamique linguistique propre à ces deux communautés, notamment avec le concept de « langue pluricentrique ». Ce concept, avancé par Heinz Kloss dans les années 1950 (voir Clyne, 1992), repose sur une représentation de la langue qui postule l'existence de plusieurs centres normatifs à l'intérieur d'une même langue (voir entre autres Geeraerts, 2003 ; Geerts, 1992 ; Jaspaert, 1986 ; Pöll, 2005 ; Verreault, 1999). Les différents

---

<sup>3</sup> Ce service, qui s'appelle *Taaltelefoon* (littéralement « le téléphone linguistique »), a un site à l'adresse suivante : <http://taaltelefoon.vlaanderen.be>.

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir le site de l'organisation à l'adresse suivante : <http://taalunieversum.org/en/>.

<sup>5</sup> Voir Mercier et Verreault (2000) et Mercier (2002) pour une présentation et une critique plus complètes de cette approche traditionnelle.

centres normatifs disposent de leur propre variété et celle-ci permet aux membres faisant partie des divers groupes à l'intérieur d'une communauté linguistique d'exprimer leur identité et leur propre vision du monde. De ce point de vue, le Québec et la Flandre ne sont plus considérés comme des communautés périphériques, mais plutôt comme des communautés socioculturelles autonomes qui ont une dynamique sociolinguistique qui leur est propre. Leur variété est investie d'une valeur symbolique importante et elle constitue un facteur de cohésion sociale auquel peuvent s'identifier les Québécois et les Flamands.

À la différence de la vision traditionnelle, la vision pluricentrique part du principe que les variétés flamande et québécoise ont chacune un registre standard qui leur est propre. Cette vision permet ainsi de comprendre que les Flamands et les Québécois valorisent, dans des situations de communication formelles, certains usages qui, pourtant, n'ont pas cours aux Pays-Bas ou en France et que leur variété « nationale », tout comme celle des Français ou celle des Néerlandais, est composée d'un éventail de registres et de sociolectes (voir Tableau 1 pour quelques exemples de ces différences en contexte formel et informel).

*Tableau 1*  
*Différences lexicales entre le français en usage au Québec et en France,*  
*et entre le néerlandais en usage en Flandre et aux Pays-Bas*

Contexte	Variétés			
	Québec	France	Flandre	Pays-Bas
Formel	<i>avant-midi</i>	<i>matin/matinée</i>	<i>schuimwijn</i>	<i>mousserende wijn</i> « vin mousseux »
	<i>cellulaire</i>	<i>(téléphone) portable</i>	<i>lidgeld</i>	<i>contributie</i> « cotisation »
	<i>poser un geste</i>	<i>accomplir un acte, faire un geste</i>	<i>van kop tot teen</i>	<i>van top tot teen</i> « de la tête aux pieds »
Informel	<i>brassière</i>	<i>soutif</i>	<i>flik</i>	<i>smeris</i> « agent de police »
	<i>char</i>	<i>bagnole</i>	<i>arbiter</i>	<i>scheids</i> « arbitre (au sport) »
	<i>achaler</i>	<i>enquiquiner</i>	<i>pikken</i>	<i>jatten</i> « voler »

Les variétés que l'on trouve dans chacun des centres normatifs d'une langue sont qualifiées de « nationales » dans la mesure où elles appartiennent à des communautés qui constituent des *nations* ; ce terme peut être pris soit dans un sens politique (« État ou pays indépendant »), soit – comme c'est le cas du Québec et de la Flandre – dans un sens socioculturel (« peuple, communauté ») (voir Verreault, 1999). Le recours à *national* permet en outre de bien mettre en évidence que le Québec et la Flandre ne constituent pas des régions de la France ou des Pays-Bas, comme on a l'habitude de faire dans la vision traditionnelle (où, par exemple, le français québécois est considéré comme un français régional au même titre que le français de l'Ouest ou du Sud de la France).

S'il est vrai que la vision pluricentrique postule l'existence de plusieurs centres normatifs à l'intérieur d'une communauté linguistique, elle ne nie pas qu'il existe des inégalités en termes de prestige sur le marché des échanges linguistiques entre les différentes variétés d'une même langue (voir Pöll, 2005 : 19 et suiv.). Pour des raisons d'ordre historique, social, économique, démographique et politique, certaines communautés ont en effet un poids plus important que d'autres, ce qui rend leur variété plus prestigieuse, voire dominante. Les inégalités qu'il peut y avoir entre les différentes variétés d'une même langue sont du reste bien intériorisées par les locuteurs, ce qui se reflète dans leur imaginaire linguistique (par exemple, ils jugent souvent leur variété moins bonne et ils sont parfois réticents aux entreprises de codification de leur propre variété) et dans leurs pratiques langagières (par exemple, certains d'entre eux empruntent des faits de langue aux locuteurs de la variété plus prestigieuse ; ainsi peut-on entendre de plus en plus souvent les expressions *mec* ou *week-end* au Québec). Il est donc évident que les relations qui existent entre les différentes variétés d'une même langue ne doivent pas être considérées comme symétriques. Dans les faits, il existe plutôt différents degrés d'autonomie : le plus souvent, une communauté linguistique est composée d'un centre normatif complet (la France et les Pays-Bas, par exemple<sup>6</sup>) et d'autres qui sont incomplets (la Flandre, le Québec<sup>7</sup>).

---

<sup>6</sup> Dans le cas de l'anglais et du portugais, on peut considérer qu'il y a plusieurs centres normatifs complets : le Royaume-Uni et les États-Unis, le Portugal et le Brésil. Il s'agit donc de communautés pluricentriques relativement symétriques (voir Pöll, 2005).

<sup>7</sup> À ce sujet, précisons que le Québec figure parmi les centres normatifs les moins incomplets et les plus autonomes de la francophonie (comparativement à la Belgique et à la Suisse, notamment) : en effet, c'est au Québec qu'on trouve le plus d'initiatives de codification de sa variété, signe de son émancipation linguistique relativement avancée (voir Hausmann, 1986).

Le débat sur la reconnaissance des variétés nationales bat toujours son plein, tant au Québec qu'en Flandre (voir par exemple Meney, 2010). Il y a cependant une différence importante entre les deux communautés, notamment pour ce qui est de la diffusion du débat dans les médias et sur la place publique. Le débat nous paraît plus largement médiatisé au Québec qu'en Flandre, où il serait plutôt limité à un nombre restreint d'intervenants. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation, dont la forte adhésion des locuteurs francophones au mythe du « français international », la situation particulière du Québec dans le contexte nord-américain (majoritairement anglophone) ou encore le poids démographique et socioculturel de la France par rapport aux autres communautés où le français est langue maternelle. Ce dernier facteur sert d'ailleurs souvent d'argument aux adversaires de l'approche pluricentrique, qui brandissent le spectre de la « ghettoïsation » du Québec au sein de la francophonie si celui-ci ne se conforme pas davantage à la langue qui a cours en France.

Tout bien considéré, le contexte sociolinguistique du Québec et celui de la Flandre sont particuliers à bien des égards et les rapports que les locuteurs québécois et flamands entretiennent avec leur langue sont complexes. Quel est donc le rôle joué par les médias publics dans cette dynamique sociolinguistique spécifique ?

## 2. Le rôle des médias publics en matière de langue

### *2.1. La langue de la SRC et de la VRT comme référence normative*

La langue utilisée sur les ondes de la radio et de la télévision publiques au Québec et en Flandre est généralement reconnue comme un modèle à suivre lorsqu'on veut « soigner » son français ou son néerlandais. Certaines enquêtes ont en effet montré que les Québécois et les Flamands reconnaissent la langue des journalistes et des animateurs de leurs chaînes publiques comme une référence en la matière (pour le Québec, voir entre autres Bouchard et Maurais, 2001 ; Remysen, 2004 ; Villers, 2000 ; pour la Flandre, voir par exemple Beheydt, 1991c ; Jaspert, 1986). Les médias publics sont d'ailleurs bien conscients de ce rôle de référence linguistique qui leur est attribué :

Conscientes de leur influence linguistique, la Radio et la Télévision françaises de Radio-Canada prennent toutes les mesures nécessaires afin que la langue qu'elles utilisent à l'antenne, dans leurs sections respectives du site Internet de Radio-Canada ainsi que dans leurs communications orales et écrites soit exemplaire. (Radio-Canada, [2004] : 1 ; voir aussi Bertrand, 2005)



Nos auditeurs et téléspectateurs – ainsi que les Flamands en général – accordent traditionnellement une grande valeur normative au néerlandais utilisé sur nos ondes. À leurs yeux, la VRT donne l'exemple : ils considèrent notre langue comme un modèle en matière de langue correcte qu'ils tentent de mettre en pratique. (Hendrickx, 1998 : 3 ; nous traduisons)

Les attentes envers le français de la SRC et le néerlandais de la VRT sont donc extrêmement élevées et plusieurs commentateurs croient que les chaînes publiques ne remplissent pas bien leur rôle de gardiennes de la langue. Aussi n'est-il pas rare de lire ou d'entendre de sévères critiques à leur endroit dans la presse écrite et dans les médias électroniques (voir certains commentaires cités dans Cajolet-Laganière et Martel, 1995 : 98 et suiv. ; Maurais, 1999 : 190 et suiv. ; Versweyveld, 2001 : 68 et suiv.). Parmi les critiques les plus souvent formulées, on peut mentionner l'utilisation trop fréquente de la langue familière (voire populaire), surtout dans les émissions de variétés. Que de tels reproches, largement impressionnistes et basés sur des observations purement ponctuelles, soient démentis par les résultats obtenus dans des analyses systématiques de la langue telle qu'utilisée dans les médias audio-visuels n'y change rien<sup>8</sup>.

L'importance que les locuteurs accordent au *français radio-canadien* et au *VRT-Nederlands*<sup>9</sup> donne à penser que la langue utilisée dans les médias publics est susceptible d'influencer la leur. Même si aucune étude ne prouve hors de tout doute qu'il y a un impact réel des pratiques langagières des médias sur celles du public – une telle influence resterait d'ailleurs difficile à mesurer – on peut en effet supposer qu'il existe une réelle influence. Les médias familiariseraient notamment les locuteurs avec certaines variantes standard (voir Maurais, 1999 : 69 ; Reinke, 2005 : 11) et ils joueraient ainsi un rôle important dans le processus de standardisation et dans l'établissement d'une variété de langue soutenue propre à la communication publique<sup>10</sup> :

---

<sup>8</sup> Mentionnons notamment l'étude de Reinke et Deshaies (2007 ; voir également la contribution de Martel *et autres* dans ce volume), qui montre bien que si la langue familière n'est pas absente des ondes, les journalistes et animateurs savent se servir de la langue standard lorsque la situation l'exige.

<sup>9</sup> Ces deux expressions sont parfois utilisées par les Québécois ou les Flamands pour désigner le français utilisé à la SRC et le néerlandais utilisé à la VRT.

<sup>10</sup> Certains linguistes émettent néanmoins des réserves sur l'influence de la langue des médias sur celle de la population en général. Ainsi, Milroy et Milroy (1999 : 24-25) et Gadet (2007 : 101-102) estiment que les médias ne jouent pas de rôle majeur dans la diffusion des changements linguistiques dans une communauté.

Il ne faut pas oublier [...] l'action régulatrice de la radio-télévision de l'État, qui imprime depuis longtemps déjà à la prononciation et au vocabulaire du discours public, à caractère fonctionnel, une orientation normative [...]. C'est d'ailleurs par la radio et la télévision que le nouveau modèle de langue parlée a le plus de chance d'atteindre les Québécois et de s'imposer à leur conscience linguistique, si ce n'est pas dans l'usage que tous font quotidiennement de la langue. (Gendron, 1986 : 94)

L'importance que la population accorde à la langue des médias publics en général explique l'intérêt particulier de ces derniers pour la qualité de la langue et leur volonté d'encadrer l'utilisation de la langue dans une politique en la matière (voir plus loin). Or, compte tenu de la complexité de la situation sociolinguistique québécoise et flamande, on comprend que la tâche de définir ce qu'est une langue de qualité est délicate. Il est par exemple impensable que la SRC ou la VRT adoptent une politique qui prône un alignement inconditionnel sur la langue telle que pratiquée en France ou aux Pays-Bas. Le public ne serait pas en faveur d'une imitation de ces modèles normatifs dans lesquels il ne se reconnaît tout simplement pas.

Il serait réducteur de considérer les médias publics dans leur seule dimension normative lorsqu'on s'intéresse à la question de la langue. Plus qu'un modèle linguistique, la langue des médias publics a aussi une valeur symbolique importante. En tant que véritables institutions, ces chaînes contribuent en grande partie au développement d'une identité nationale (voir Van den Bulck et Van Poecke, 1996) dont la langue constitue souvent la pierre angulaire. À ce sujet, Beheydt (1991b : 59) mentionne que la diffusion d'émissions consacrées à la langue (voir plus loin) a eu un effet positif sur l'image du néerlandais en Flandre. Ces émissions montraient que cette langue était aussi riche que le français – longtemps considéré comme la langue de l'élite et comme la langue de la réussite sociale en Flandre – et qu'elle pouvait être tout aussi créative. Si les médias publics veulent contribuer à une image positive de l'identité de la communauté à laquelle ils s'adressent, leurs pratiques langagières doivent donc refléter la diversité et la spécificité culturelle et linguistique de leur public :

La vie quotidienne et les pratiques langagières qui lui sont associées influencent la langue utilisée à notre antenne. La VRT ne doit pas s'isoler, mais au contraire refléter la langue de notre communauté et suivre l'évolution linguistique. (Hendrickx, 2003c : 5 ; nous traduisons)

## 2.2. Les services linguistiques de la SRC et de la VRT

Conscients de leur rôle de « gardiens » et de « promoteurs » de la langue<sup>11</sup>, les médias publics consentent à déployer des efforts considérables pour surveiller la qualité de la langue utilisée en ondes, ce qui est plutôt exceptionnel dans le paysage audio-visuel. En effet, comme le signalent Leblanc et Ostiguy (2001 : 158 ; voir aussi Arpin, 2003), très peu de stations de radio et de télévision établissent une politique linguistique ou engagent une personne-ressource pour s'occuper des questions de langue. Dans le cas de la SRC et de la VRT, plusieurs initiatives sont destinées à assurer la qualité de la langue ou à encadrer les pratiques langagières du personnel.

Premièrement, les médias publics ont toujours accordé une importance particulière à la maîtrise de la langue dans le processus de sélection et d'embauche de leur personnel (voir Beheydt, 1991a et 1991b ; Dubuc, 2001). Les journalistes sont généralement soumis à des tests destinés à évaluer leurs compétences linguistiques à l'oral et à l'écrit, et les journalistes, animateurs et chroniqueurs ont parfois la possibilité de suivre des cours de perfectionnement linguistique. Par ailleurs, la SRC et la VRT ont mis au point un certain nombre de mécanismes de contrôle permettant de vérifier si la qualité de la langue est bien respectée. Elles ont entre autres l'habitude d'informer leurs communicateurs des erreurs de langue qu'ils ont commises en ondes. À Radio-Canada, ces fautes ont pendant plusieurs années été publiées dans le bulletin *Que dire ?* Et à la VRT circulaient jusqu'à tout récemment les *blauwe brieven* (« lettres bleues ») d'Eugène Berode, ancien conseiller linguistique. Celles-ci n'ont pas manqué de marquer les journalistes, comme le racontent la lectrice de nouvelles Martine Tanghe et l'ancien journaliste et directeur de la VRT Cas Goossens :

Chaque fois que [le conseiller linguistique] entendait une faute de langue à la radio ou à la télévision, il envoyait une lettre bleue. C'était une petite note, dans une enveloppe bleue. Et on y lisait des choses comme : « Tu as dit "*binnen de vier dagen*" ["dans les quatre jours"], tu voulais dire évidemment "*binnen vier dagen*" ["dans quatre jours"] ». C'était une lutte inlassable contre les gallicismes, les germanismes et les autres pièges.

---

<sup>11</sup> Nous nous inspirons ici du titre d'un communiqué de presse remis lors de la présentation de la politique linguistique de la VRT en septembre 2005 et intitulé *De VRT : bewaker en gangmaker van het Nederlands in Vlaanderen* (« La VRT : gardienne et promotrice du néerlandais en Flandre » ; voir Vlaamse Radio- en Televisieomroep, 2005).

Malheureusement [...] ces lettres ont disparu. (Martine Tanghe, citée dans Heestermans, 1995 : 281 ; nous traduisons)

Je ne sais pas si la vieille méthode, avec les lettres bleues, était la bonne. Mais lorsque tu te fais réprimander ainsi, tu n'oublies plus la faute pour le reste de tes jours, que tu sois d'accord avec la correction ou non. (Cas Goossens, cité dans Brouckaert, 2006 : 39 ; nous traduisons)

Deuxièmement, le personnel des médias publics dispose d'une série d'outils langagiers adaptés à ses besoins afin de lui permettre de trouver une solution aux difficultés de langue les plus courantes. Cette information est diffusée essentiellement sous la forme de fiches linguistiques ou encore dans des bulletins spécialement conçus à cet effet, comme les chroniques *C'est-à-dire* de la SRC et *Taalzaken* (« Affaires de langue ») de la VRT. À l'heure actuelle, tous ces outils sont généralement disponibles sur Internet ou sur un réseau informatique interne (réseau intranet). Certaines de ces chroniques ont par la suite été diffusées au grand public (voir notamment Bertrand, 1999 et 2006 ; Hendrickx, 2003a et 2005).

Depuis plusieurs années, la coordination de ces différents services linguistiques est confiée à un conseiller linguistique. Cette fonction est assumée à la SRC par Guy Bertrand (traducteur de formation) et à la VRT par Ruud Hendrickx (linguiste de formation), tous deux entrés en poste depuis 1998. À Radio-Canada, Guy Bertrand est assisté dans ses fonctions par des conseillers basés dans les différentes stations régionales. Même s'il existe des différences dans les responsabilités assumées par le conseiller linguistique québécois et par son homologue flamand, leurs tâches sont essentiellement les mêmes : établir les normes en matière de langue, surveiller la qualité de la langue du personnel et fournir un service d'assistance linguistique (diffusion de chroniques de langue, formation linguistique des animateurs, etc.). Le conseiller joue donc un rôle crucial dans les affaires d'ordre linguistique des médias publics<sup>12</sup>.

La responsabilité en matière de langue des médias publics ne se limite pas à surveiller la langue utilisée par leurs communicateurs. Aussi bien la SRC que la VRT ont une longue tradition d'émissions consacrées à la langue, destinées à leurs auditeurs et téléspectateurs. Ces émissions, qui font partie de la programmation des médias publics depuis plusieurs décennies, concordent bien

---

<sup>12</sup> Faut-il rappeler que Guy Bertrand est souvent appelé l'« ayatollah de la langue » par ses collègues de Radio-Canada ?

avec leur vocation éducative<sup>13</sup>. Elles trouvent leur origine dans l'idée que les médias publics se doivent de montrer aux Québécois et aux Flamands comment il faut parler. À une date relativement récente encore, plusieurs artisans de la SRC et de la VRT étaient convaincus de la nécessité d'éduquer les Québécois et les Flamands afin de remédier à leur pauvreté linguistique. Voici comment l'a formulé Nic Bal, directeur de la programmation de la VRT au début des années 1970, dans une entrevue consacrée à la politique linguistique de la chaîne :

Pour nous, la diffusion du néerlandais standard était une tâche importante. Pour certains, cela peut paraître prétentieux, mais nous étions d'avis qu'une chaîne publique avait le devoir d'éduquer la population, surtout en ce qui concerne la langue, car, à ce sujet, les Flamands sont désavantagés. (cité dans Van den Bulck et Van Poecke, 1996 : 225-226 ; nous traduisons)

Il serait impossible de présenter ici un tour d'horizon complet des différentes émissions à caractère linguistique qui ont été diffusées sur les ondes de la SRC et de la VRT<sup>14</sup>. Signalons néanmoins que le format de ces émissions peut varier considérablement. La plupart d'entre elles sont d'orientation essentiellement puriste : adoptant une approche pédagogique, elles se présentent comme de véritables leçons de français ou de néerlandais. Ce genre d'émissions était tout particulièrement populaire dans les années 1960. Au Québec, on peut penser à l'émission de radio *La parole est d'or*, réalisée par René de Chantal, Jean Darbelnet et Marcel Paré et, en Flandre, à l'émission *Voor wie haar soms geweld aandoet* (« À ceux qui lui [à la langue] font parfois violence ») de Marc Galle. D'autres émissions, éducatives elles aussi, mais sur un ton beaucoup moins scolaire, tentent de joindre l'utile à l'agréable et présentent un aspect plus ludique. L'apprentissage est favorisé par une approche qui met l'accent sur la créativité et sur l'expressivité. On peut mentionner l'émission *Hier spreekt men Nederlands* (« Ici on parle néerlandais »), animée par Joos Florquin, Fons Fraeters et Annie van Avermaet, que la VRT a télédiffusée entre 1964 et 1973, ou encore *De taalstrijd* (« Le combat de la langue »), diffusée à la radio dans les années 1980.

---

<sup>13</sup> Selon Desaulniers (1985), les chaînes publiques doivent essentiellement assumer trois responsabilités : information, éducation et divertissement.

<sup>14</sup> On peut se reporter entre autres à Beheydt (1991a et 1991b), Dubuc (1990), Zolty (1968) et Vandenbussche (2010).

### 3. Les principales orientations de la politique linguistique des médias publics au Québec et en Flandre

#### 3.1. Documents analysés

Dans cette partie, nous tenterons de dégager les orientations majeures qui caractérisent les politiques linguistiques de la SRC et de la VRT ainsi que la conception de la langue qui les sous-tend. Pour y parvenir, nous avons étudié les principaux documents récents<sup>15</sup> qui émanent des services linguistiques de ces deux sociétés d'État. Tous les documents qui ont été analysés dans cette étude figurent dans le Tableau 2 ci-contre. Comme on peut le voir, deux types de documents ont retenu notre attention :

- 1° une première série de documents comprend les textes qui définissent et décrivent la politique linguistique de la SRC et de la VRT ; c'est dans ces documents que sont rendus explicites les choix des chaînes publiques en ce qui concerne les pratiques langagières qui doivent être privilégiées à leur antenne ainsi que les différents critères auxquels doivent répondre ces pratiques ;
- 2° une deuxième série est composée de documents qui étaient initialement destinés à l'usage du personnel de la SRC ou de la VRT, mais qui ont été publiés et diffusés dans le public par la suite ; on trouve parmi ces documents des recueils de chroniques de langage (Bertrand, 1999 et 2006 ; Hendrickx, 2003a et 2005) ainsi qu'un répertoire de difficultés de la langue (Hendrickx, 2003b).

---

<sup>15</sup> Il serait intéressant de mener une étude semblable à partir des textes plus anciens de façon à mettre en évidence l'évolution de cette conception.

Tableau 2  
Corpus analysé

	Politique linguistique	Chroniques de langage et dictionnaires de difficultés
SRC	<p><i>La politique linguistique de la Radio française de Radio-Canada</i> (Radio française de Radio-Canada, 2000)</p> <p><i>Un français de qualité : une priorité pour Radio-Canada</i> (Radio de Radio-Canada, 2003)</p> <p><i>La qualité du français à Radio-Canada : principes directeurs</i> (Radio-Canada, [2004])<sup>16</sup></p>	<p><i>400 capsules linguistiques</i> (Bertrand, 1999)</p> <p><i>400 capsules linguistiques II</i> (Bertrand, 2006)</p>
VRT	<p><i>Het Taalcharter</i> (« La charte de la langue » ; Hendrickx, 1998)</p> <p><i>VRT en het Nederlands in België</i> (« La VRT et le néerlandais en Belgique » ; Hendrickx, 2000)</p> <p><i>Wat zegt ie ? Over het ondertitelen van Nederlands in het Nederlands</i> (« Qu'est-ce qu'il dit ? À propos du sous-titrage néerlandais en néerlandais » ; Hendrickx, 2003c)</p>	<p><i>Juist ! Tips van de VRT-taaladviseur</i> (« Correct ! Conseils du conseiller linguistique de la VRT » ; Hendrickx, 2003a)</p> <p><i>Juist = juist : nog meer tips van de VRT-taaladviseur</i> (« Correct = correct : encore des conseils du conseiller linguistique de la VRT » ; Hendrickx, 2005)</p> <p><i>Stijlboek VRT</i> (« Guide stylistique de la VRT » ; Hendrickx, 2003b)</p>

Dans notre analyse, nous nous sommes principalement penché sur les trois éléments suivants : la place accordée aux différents registres de langue dans les émissions de la SRC et de la VRT, la question d'une norme proprement québécoise ou flamande et les principes qui orientent les choix normatifs des conseillers linguistiques (tels qu'on peut les dégager à partir de quelques exemples concrets de faits de langue qui sont condamnés ou acceptés par eux).

<sup>16</sup> La politique linguistique datant de 2004 se présente comme une version révisée et mise à jour de celle qui avait paru en 2000.

### 3.2. *La langue standard et la langue familière : la question des registres*

Il ne fait aucun doute que la politique linguistique de la SRC et celle de la VRT mettent l'accent sur l'utilisation de la langue standard, qui est de ce fait la seule variété de langue privilégiée. Voici en effet comment se résume la position globale de la SRC et de la VRT à l'égard de la langue utilisée sur leurs ondes :

Le français utilisé sur les ondes de la Radio et de la Télévision françaises ainsi que dans le site Internet de Radio-Canada est le français correct en usage au Canada. (Radio-Canada, [2004] : 1)

La VRT veut représenter la norme de la variante belge du néerlandais standard. C'est pourquoi elle se sert d'une langue standard attrayante, claire et correcte qui tient compte des téléspectateurs et des auditeurs et qui est adaptée à eux. (Hendrickx, 1998 : 1 ; nous traduisons)

On ne trouve néanmoins jamais telle quelle l'expression *langue standard* dans les documents émanant de la SRC, où il est question plutôt de *français correct* ou, parfois, de *niveau soutenu* ou *courant* (voir plus loin). On y trouve aussi fréquemment l'expression *qualité de la langue*, qui est définie ainsi :

Par « qualité de la langue » [...] le [Groupe de travail sur la qualité de la langue] a toujours entendu non seulement une langue correcte, mais aussi une langue claire, vivante, créatrice. Une langue moderne. Une langue d'ici, riche et fière de ses particularités, et qui puisse être comprise – et appréciée – par les francophones de partout. (Radio de Radio-Canada, 2003 : xiii)

Dans les documents qui proviennent de la VRT, c'est plutôt l'expression *langue standard* qui revient le plus souvent. Elle y est définie comme étant « la langue qu'utilisent les membres d'une communauté socioculturelle lorsqu'ils entrent en contact avec leurs autorités, ou encore dans l'enseignement, les arts et la littérature » (Hendrickx, 1998 : 2 ; nous traduisons). Cette définition est celle qu'on trouve dans les travaux à orientation variationniste (voir entre autres Verreault, 1999).

Plusieurs raisons expliquent la priorité accordée à la langue standard, dont les attentes normatives du public (voir plus haut), mais il en est une sur laquelle aussi bien la SRC que la VRT reviennent tout particulièrement : sa valeur communicative. On considère en effet la langue standard comme un moyen puissant qui permet d'assurer la communication non seulement dans la communauté linguistique élargie (l'ensemble des francophones et néerlandophones), mais aussi dans les différentes régions du Québec (ou du Canada) et de la Flandre :



La Radio et la Télévision françaises de Radio-Canada utilisent, dans l'ensemble de leur programmation et dans leurs sections respectives du site Internet de Radio-Canada, un français susceptible d'être compris et apprécié par l'ensemble des auditeurs francophones de toutes les régions canadiennes. (Radio-Canada, [2004] : 1)

Une chaîne publique souhaite rejoindre un public le plus large possible et elle le fait en se servant d'une langue qui sert d'outil de communication à l'intérieur des frontières de sa communauté culturelle. Cette langue ne peut être autre chose que la langue standard. (Hendrickx, 1998 : 2 ; nous traduisons)

Malgré l'importance de la langue standard dans les médias électroniques, il serait illusoire de penser qu'on peut entièrement bannir la langue familière sur les ondes de la radio et de la télévision. En effet, toutes les émissions ne commandent pas au même degré l'utilisation de la langue standard et il y a donc une certaine place pour la langue quotidienne dans certains types d'émissions. En règle générale, la SRC et la VRT sont sensibles à cette question et leur politique linguistique n'est pas entièrement fermée à l'utilisation de la langue familière :

Les émissions diffusées sur les ondes de la Radio et de la Télévision françaises de Radio-Canada doivent utiliser un niveau de langue pertinent. (Radio-Canada, [2004] : 10)

Seuls les niveaux *soutenu*, *courant*, *familier*, *littéraire* et *technique* sont recommandés pour l'ensemble des émissions de la Radio et de la Télévision françaises et des textes du site Internet de Radio-Canada. (Radio-Canada, [2004] : 23)

Chaque émission exige l'utilisation d'un style et d'un registre de langue précis. [...] La langue du bulletin de nouvelles est différente de celle d'un jeu-questionnaire. Il existe des différences dans toutes les composantes de la langue : le lexique, la syntaxe, la prononciation. (Hendrickx, 1998 : 10 ; nous traduisons)

L'utilisation de la langue familière est notamment considérée comme acceptable dans des émissions de fiction (téléromans, films, miniséries, etc.), où il est jugé souhaitable que la langue reflète celle qui a cours dans certains groupes sociaux ou encore celle que le public utilise lui-même dans la vie quotidienne, lors d'échanges informels. Les politiques de la SRC et de la VRT excluent néanmoins le registre familier des émissions de variétés, qui sont de ce fait considérées au même titre que les émissions d'information et d'actualités pour ce qui est de l'usage de la langue. Elles précisent aussi toutes deux que les animateurs doivent éviter de recourir à la langue familière lorsqu'ils parlent à des personnes interviewées, même lorsque celles-ci s'en servent elles-mêmes.

Malgré cette ouverture à l'endroit de la langue familière dans certaines émissions bien précises, la façon dont la politique de la SRC et celle de la VRT conçoivent cette dernière n'est pas sans poser quelques problèmes. Par exemple, même si la politique de la SRC définit correctement le terme *niveau de langue* comme « [une façon] de s'exprimer en fonction des situations ou des personnes auxquelles on s'adresse » (Radio-Canada, [2004] : 22), la définition qu'elle propose de la langue familière (et des autres registres) est pour le moins surprenante. C'est que les différents niveaux de langue sont définis non pas en fonction de la situation de communication, mais en fonction de leurs caractéristiques « pseudo-linguistiques » ; en voici quatre exemples :

Soutenu : La phraséologie est rigoureuse et parfois complexe. Les termes utilisés à ce niveau sont riches, mais courants. Le ton utilisé est généralement relevé.

Courant : Les termes utilisés à ce niveau sont courants, simples, mais corrects. La phraséologie est également assez simple, mais correcte. Le ton utilisé est neutre.

Familier : Les termes utilisés à ce niveau sont courants, parfois contestables, mais jamais carrément fautifs ni vulgaires. La phraséologie est très simple, peu recherchée, mais jamais franchement déficiente. Le ton utilisé se veut sympathique.

Très familier : Les termes utilisés à ce niveau sont souvent contestables et fréquemment fautifs. La phraséologie est parfois déficiente. Le ton utilisé est généralement relâché et racoleur. (Radio-Canada, [2004] : 22)

Outre la difficulté de distinguer les termes qui sont « parfois contestables » de ceux qui le sont « souvent » et outre le problème que pose la distinction entre une phraséologie « assez simple », « très simple », « jamais franchement déficiente » et « parfois déficiente », cette façon de présenter les niveaux de langue a le désavantage de porter un jugement sur le registre familier (et, indirectement, sur ceux qui s'en servent) et elle laisse entendre qu'il s'agit d'une langue incomplète, pauvre ou approximative dont l'utilisation est le lot de ceux qui ne maîtrisent pas le registre standard. Par ailleurs, elle donne à penser que les différents niveaux de langue sont étanches et qu'ils sont composés d'éléments linguistiques qui leur sont exclusifs, omettant ainsi le fait qu'il y ait des éléments communs à tous les niveaux (voir Vincent, 1997). Cela a pour effet d'accentuer les écarts entre les niveaux qui, en réalité, se distinguent par la fréquence relative (plus ou moins élevée) de certains éléments plutôt que par leur absence ou leur présence.

Dans la politique linguistique de la VRT, la langue familière qu'on souhaite entendre sur les ondes est située par rapport à deux autres systèmes linguistiques : les différents dialectes flamands du néerlandais<sup>17</sup> et la variété informelle dont les Flamands se servent en réalité, variété qu'on a l'habitude de désigner par le terme *tussentaal*<sup>18</sup>. La démarcation qui est faite avec les dialectes est compréhensible, mais il est surprenant de voir qu'une distinction est faite entre la langue informelle de la VRT et la langue informelle qui existe *de facto* en Flandre, et surtout de constater que cette dernière est tout simplement jugée inappropriée pour servir de langue informelle sur les ondes de la VRT. Bien au contraire, la VRT veut contribuer à la formation d'un registre informel « acceptable » du néerlandais pour les Flamands, un peu comme si celui-ci n'existait pas encore :

Nous croyons que la diffusion de la langue standard en Flandre entraînera graduellement la disparition de la langue intermédiaire [*tussentaal*] dans sa forme actuelle. Celle-ci sera remplacée par une variante informelle de la langue standard, mais qui sera étroitement reliée à la langue standard qui est déjà acceptée en Flandre dans les registres formels. La VRT croit qu'il est de son devoir de servir d'exemple aux néerlandophones flamands pour ce qui est de cette variante informelle. (Hendrickx, 1998 : 2 ; nous traduisons)

En d'autres termes, même si on accepte que la langue familière soit utilisée occasionnellement à la VRT, on n'accepte pas n'importe quelle langue familière et celle qui existe dans les faits en Flandre ne convient pas. La VRT ne doit donc pas seulement montrer aux Flamands comment se servir de la langue standard ; elle a aussi pour tâche de leur enseigner le registre informel « correct » de leur langue. Il est pour le moins surprenant que celui-ci soit considéré comme une variante de la langue standard, car cela revient à considérer la langue standard non pas comme un registre, mais comme la langue tout court.

---

<sup>17</sup> Il s'agit des systèmes linguistiques autonomes directement issus du bas francique, qui est aussi l'ancêtre du néerlandais. Ces dialectes, qui sont présentement en perte de terrain, ont fortement influencé la langue familière des Flamands.

<sup>18</sup> Ce terme, qui signifie littéralement « langue intermédiaire », désigne une langue informelle qui se situe quelque part entre le dialecte et la langue standard et qui est fortement marquée par la variation géographique (différences entre les régions de la Flandre). L'expression est contestée par bien des linguistes, mais elle est bien intégrée dans le discours sur la langue en Flandre. Elle évoque une connotation relativement négative et elle est souvent utilisée pour dénoncer la mauvaise qualité de la langue des Flamands (un peu comme le terme *joual* est parfois utilisé à tort et à travers au Québec pour désigner une langue mal parlée).

### *3.3. Une norme québécoise et flamande : la notion de particularité linguistique*

Nous avons vu que la SRC et la VRT veulent promouvoir une langue de qualité, ce qui implique qu'on puisse situer la langue utilisée en ondes par rapport à un modèle normatif donné. Or, comme nous l'avons vu précédemment, la définition d'un tel modèle ne va pas de soi dans les contextes québécois et flamand. Dans cette partie, nous regarderons donc de plus près comment les politiques linguistiques de la SRC et de la VRT tentent d'y arriver.

Les deux chaînes publiques sont clairement conscientes de la nécessité de définir la norme en matière de langue en tenant compte de la spécificité québécoise et flamande. La politique linguistique de la SRC précise que la langue utilisée sur ses ondes est « le français correct *en usage au Canada* » et que celui-ci « a ses tournures typiques, ses particularités lexicales et ses prononciations régionales » (Radio-Canada, [2004] : 1 ; nous soulignons). De la même façon, le conseiller linguistique de la VRT souligne que c'est la variante flamande (ou belge) de la langue standard qui doit être utilisée par le personnel (Hendrickx, 1998 : 1, 7 et suiv.), et non la variante qui a cours aux Pays-Bas. Malgré cet énoncé de principe, de telles affirmations sont loin d'aller de soi ; en outre, la SRC n'accorde pas la même importance que la VRT au besoin de rendre explicite la façon dont on peut définir cette norme.

L'attitude de la SRC est relativement ambivalente au sujet d'une norme spécifiquement québécoise ou canadienne. En effet, certaines affirmations dans sa politique linguistique sont pour le moins contradictoires. D'une part, elle reconnaît qu'il existe des particularités linguistiques tout à fait légitimes au Québec et au Canada et que celles-ci ont leur place à Radio-Canada :

La Radio et la Télévision françaises de Radio-Canada utilisent un français qui tient compte de la terminologie nord-américaine attestée, des accents locaux ainsi que des autres particularités linguistiques des régions qu'elles desservent. (Radio-Canada, [2004] : 1)

D'autre part, certains extraits illustrent que la politique linguistique de la SRC fait peu de cas de la variation linguistique et qu'elle préfère au contraire assurer un certain alignement sur le français qui a cours ailleurs dans la francophonie. Ainsi, on peut lire ceci à propos des habitudes phonétiques du personnel :

Les prononciations utilisées à la Radio et à la Télévision françaises de Radio-Canada doivent se rapprocher le plus possible des prononciations en usage dans le reste de la francophonie. (Radio-Canada, [2004] : 4)

D'autres commentaires, comme celui à propos du lexique qui figure ci-dessous, abondent dans le même sens :

La terminologie utilisée en ondes pour désigner les membres de minorités (visibles ou non) doit être celle qui est attestée par le Comité de terminologie et par l'Office québécois de la langue française. En règle générale, ces termes tiennent compte des usages reconnus dans l'ensemble de la francophonie. (Radio-Canada, [2004] : 15)

Par ailleurs, la politique est avare de commentaires à propos des différents critères qui servent à déterminer ce qui est acceptable ou non sur les ondes de Radio-Canada. On trouve seulement des principes très généraux, par exemple le fait que les « anglicismes, les barbarismes et les impropriétés [soient] à proscrire » (Radio-Canada, [2004] : 7), et on demande aux animateurs de s'en servir seulement de façon exceptionnelle et de toujours les accompagner « d'une phrase justificative ou d'une excuse atténuante : "Excusez l'anglicisme..." ; "Comme on dit couramment..." ; "Passez-moi l'expression..." ; etc. » (Radio-Canada, [2004] : 7).

Tout bien considéré, la politique aborde à peine la spécificité canadienne ou québécoise en matière de langue et elle ne soulève que très peu les difficultés qui sont liées à la définition d'un français *canadien* ou *québécois* correct, surtout lorsqu'on la compare à celle de la VRT. Celle-ci fait preuve d'une certaine autonomie vis-à-vis de la norme qui a cours aux Pays-Bas comme en fait foi l'extrait suivant, où le conseiller linguistique définit la langue standard :

C'est la langue utilisée par les Flamands lorsque ceux-ci surveillent leur façon de parler qui constitue la norme. Cette norme correspond en grande partie à la langue standard néerlandaise générale, mais elle laisse de la place à des spécificités belges en matière de prononciation, de choix de mots, d'expressions ou de métaphores. (Hendrickx, 1998 : 8 ; nous traduisons)

Le conseiller linguistique actuel de la VRT va ainsi plus loin que son prédécesseur, Eugène Berode, qui prônait encore un alignement sur la norme hollandaise, à quelques exceptions près. Celles-ci concernaient seulement quelques traits de prononciation, l'utilisation de quelques proverbes et tournures flamandes et le recours à des mots désignant des réalités proprement flamandes ou belges. Dans la politique actuelle de la VRT, un tel modèle normatif est jugé trop contraignant, trop limité et trop rigide :

À côté des exceptions mentionnées par Berode, d'autres mots qui sont inconnus aux Pays-Bas, mais qui sont d'usage courant et correct en Flandre, font partie de la norme qui est celle de la VRT. (Hendrickx, 1998 : 7 ; nous traduisons)

La politique mentionne qu'il n'est pourtant pas simple de délimiter ce modèle de référence, d'autant plus qu'il n'existe encore aucun ouvrage de référence faisant autorité à ce sujet. Qui plus est, même si la langue standard est définie comme étant celle que les Flamands utilisent « lorsque ceux-ci surveillent leur façon de parler » (voir plus haut), Hendrickx mentionne qu'il peut difficilement se fier à la langue utilisée par l'élite flamande, qui selon lui maîtriserait mal sa langue :

Choisir une propre norme [c'est-à-dire une norme « flamande »] implique que la VRT devra souvent décider elle-même ce qui relève de la langue standard et ce qui n'en fait pas partie. C'est qu'il n'y a pas de communauté en Flandre qui crée la langue standard. Dans nos pays voisins, cette communauté est formée des politiciens, des hommes d'affaires et des universitaires, mais en Flandre on ne peut pas vraiment considérer leur langue comme exemplaire. (Hendrickx, 1998 : 8 ; nous traduisons)

Dans la pratique, c'est donc le conseiller linguistique qui doit trancher, et la politique de la VRT précise que les animateurs sont liés par les décisions prises par celui-ci. Il existe néanmoins un certain nombre de principes directeurs qui le guident dans cette tâche pour chacune des composantes de la langue (voir Hendrickx, 1998 : 8-10) :

- prononciation : il est acceptable qu'on reconnaisse un Flamand à son accent, mais il faut éviter de recourir à une prononciation régionale (c'est-à-dire qui permet de déduire de quelle province ou région en Flandre la personne est originaire) ;
- morphosyntaxe : l'*Algemene Nederlandse Spraakkunst* (« Grammaire générale du néerlandais »<sup>19</sup>) sert de repère ; les constructions typiquement flamandes qui sont mentionnées dans cette grammaire sont acceptées, à condition que leur utilisation ne se limite pas à une région en particulier de la Flandre ;
- lexique : les dictionnaires *Van Dale*, *Kramers Hedendaags Nederlands* et *Verschueren* servent de référence, et les mots qui sont marqués comme étant d'usage en Flandre dans ces ouvrages<sup>20</sup> sont jugés acceptables sauf

---

<sup>19</sup> Cette grammaire est aux néerlandophones ce que le *Bon usage* de Grevisse est aux francophones.

<sup>20</sup> Les dictionnaires du néerlandais se servent généralement de l'étiquette *Zuid-Nederlands* (« néerlandais méridional », par opposition à *Noord-Nederlands* « néerlandais septentrional ») pour désigner la variété en usage en Flandre.

lorsqu'ils sont marqués comme familiers ; les mots empruntés à l'anglais ou au français ne sont pas acceptables.

La description lexicographique du néerlandais qu'on trouve dans ces dictionnaires, notamment dans le dictionnaire *Van Dale* (Den Boon et Geeraerts, 2005), qui est celui qui jouit du plus grand prestige dans la communauté néerlandophone, n'est néanmoins pas jugée entièrement satisfaisante. Selon Hendrickx, il serait imprudent d'accepter tous les faits de langue que ces ouvrages donnent comme standard en Flandre. En d'autres termes, même lorsque certains mots sont plus couramment utilisés par les Flamands en contexte formel que leurs équivalents hollandais, ils ne sont pas nécessairement jugés acceptables sur les ondes de la VRT :

Certains de nos téléspectateurs et de nos auditeurs se montrent très critiques et ils n'accepteraient pas que la VRT permette l'utilisation de mots ou de tournures qui constituent, selon les puristes, des calques du français. [...] en tant que conseiller linguistique, je ne peux pas me contenter d'élever au niveau de la norme les observations à propos du néerlandais en usage en Belgique qu'on trouve dans *Van Dale*. Ce dictionnaire est un outil précieux [...], mais je me permets de l'utiliser avec réserve et d'être plus sévère. (Hendrickx, 2000 : 2 ; nous traduisons)

Que peut-on conclure ? Il n'est certainement plus vrai, comme pouvaient l'écrire encore Van den Bulck et Van Poecke en 1996, que « la meilleure façon pour décrire la politique linguistique de la chaîne publique flamande est l'implantation de l'usage exclusif et uniforme de la langue standard, basée sur la norme établie aux Pays-Bas » (p. 226 ; nous traduisons). Néanmoins, si l'ouverture envers le néerlandais flamand est bien réelle, celle-ci reste relativement limitée. On observe bien que le lien étroit traditionnellement établi entre « usage flamand » et « faute » influence la perception du conseiller linguistique de la VRT : celui-ci reste très sensible aux préjugés qui peuvent encore exister à propos de la langue ayant cours en Flandre.

#### *3.4. Les principes régissant les choix normatifs des conseillers linguistiques : quelques exemples*

Les textes que nous venons d'analyser énoncent des principes ou des critères d'ordre général qui devraient régir les pratiques langagières du personnel de la SRC et de la VRT. S'ils nous renseignent sur la façon dont les médias publics conçoivent la norme et leur rôle comme défenseur de cette norme, ils ne permettent pas de voir, concrètement, quels sont les usages qui sont acceptés ou tolérés sur leurs ondes et ceux qui ne le sont pas. Pour cerner cet aspect, il faut plutôt se pencher sur les chroniques de langage et les dictionnaires de difficultés préparés par les conseillers linguistiques. C'est ce que nous nous proposons de

faire dans cette partie. Il n'est pas dans notre intention d'analyser ces publications de façon exhaustive ; notre objectif est plutôt de vérifier, à partir de quelques exemples, si les choix normatifs des conseillers linguistiques reposent sur des principes univoques et clairs.

C'est le lexique qui donne lieu, et de loin, au plus grand nombre de commentaires dans ces publications. On y trouve des mots présentés comme des barbarismes, des impropriétés ou des emprunts abusifs – accompagnés d'un ou de plusieurs équivalents jugés corrects –, des commentaires à propos de phénomènes de paronymie ou de synonymie ainsi que des observations sur l'étymologie des mots ou encore sur leur registre. De nombreux mots et expressions propres aux Québécois et aux Flamands y sont répertoriés et abondamment commentés. Ces mots nous intéressent au plus haut point car l'évaluation que les chroniqueurs en font permet de voir comment ils se situent concrètement par rapport aux pratiques langagières typiques de leurs compatriotes.

Prenons d'abord les prises de position normatives du conseiller linguistique au Québec. Même si la politique de la SRC prône l'utilisation d'un français correct en usage *au Canada*, donc avec des expressions et des mots qui lui sont propres (voir plus haut), plusieurs termes qui font pourtant partie de la langue soutenue au Québec sont condamnés par Guy Bertrand : *espadrille* « chaussure d'entraînement » (pour *tennis, basket*), *noirceur* « obscurité, noir » (pour *obscurité*), *peinturer* « couvrir de peinture » (pour *peindre*), *remorqueuse* « véhicule de dépannage » (pour *dépanneuse*), *roulotte* « véhicule motorisé pouvant servir de logement, au camping » (pour *caravane*) et *sou* « centième partie du dollar » (pour *cent*) (voir Bertrand, 1999 et 2006)<sup>21</sup>. Par ailleurs, certains québécismes qui sont acceptés par le conseiller sont néanmoins accompagnés d'un équivalent jugé meilleur, plus international, plus « français », plus « moderne ». C'est entre autres le cas des mots *bas*, *boyau d'arrosage*, *tuque* et *viaduc* (voir Tableau 3). Visiblement, l'idée que les Québécois pourraient se servir de termes incompris dans le reste de la francophonie gêne le conseiller.

---

<sup>21</sup> À l'exception de *sou*, tous ces mots sont acceptés dans le *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT) de l'Office québécois de la langue française.



*Tableau 3*  
*Exemples de québécoisismes qui sont acceptés, mais qui ne sont pas jugés aussi corrects que leur équivalent en usage ailleurs dans la francophonie*

Emploi	Commentaire
<i>bas</i> « vêtement couvrant le pied et le bas de la jambe »	« l'utilisation de <i>bas</i> pour chaussette devrait être considérée comme un régionalisme et non comme une faute véritable », mais « [e]n français moderne, le <b>bas</b> est un vêtement [...] qui couvre la jambe jusqu'au haut des cuisses » (Bertrand, 1999 : 32)
<i>boyau d'arrosage</i> « conduit destiné à l'arrosage »	« n'est pas un terme condamnable », mais « un peu partout dans la francophonie, on considère cette expression comme vieillie » et « on parle plutôt de TUYAU d'arrosage » en français moderne (Bertrand, 1999 : 42)
<i>tuque</i> « bonnet servant à se protéger du froid »	« Nous pouvons [...] continuer de porter nos tuques, mais il est bon de savoir que dans le reste de la francophonie, on utilise plutôt le terme <b>bonnet de laine</b> » (Bertrand, 1999 : 173)
<i>viaduc</i> « structure permettant à une route de passer au-dessus d'une autre route »	« Sans être franchement condamnable, cette acception du mot <b>viaduc</b> est considérée comme régionale. Les termes recommandés pour décrire ce type de structure sont <b>passage supérieur</b> ou <b>saut-de-mouton</b> . (Bertrand, 2006 : 15)

Il arrive aussi que certains termes familiers en usage au Québec soient jugés moins bons que les équivalents familiers qu'on trouve dans la langue des francophones européens. Par exemple, si *enfarger* « trébucher » est accepté dans la langue familière, Bertrand est néanmoins d'avis que les Québécois auraient avantage à se servir de *bafouiller* plutôt que de dire *s'enfarger dans ses mots* pour s'assurer d'être compris dans toute la francophonie. Autre exemple, pour les expressions familières *ça me fait faire des montées de lait* « ça me met en colère » et *caler* « boire rapidement une grande quantité d'alcool », le conseiller linguistique de Radio-Canada propose entre autres les équivalents européens *ça me fout en rogne* et *siffler*.

Enfin, le traitement que Guy Bertrand propose des emprunts à l'anglais témoigne lui aussi de la forte influence du modèle normatif hexagonal sur ses prises de position normatives. Ainsi, il condamne généralement les anglicismes qui sont en usage au Québec et qui ne le sont pas en France, peu importe s'ils sont bien attestés dans le registre soutenu (comme *à la journée longue* et *à toutes fins pratiques*) ; en revanche, il n'hésite pas à recommander des anglicismes qui sont courants en France, mais qui ne sont pas (ou peu) utilisés au Québec, où ces emplois sont souvent mal perçus (comme *stand* au lieu de *kiosque*, pourtant tout à fait standard au Québec). Il y a toutefois des exceptions

dans son discours, ce qui n'est pas sans le rendre parfois peu cohérent. Ainsi est préféré l'usage québécois *stationnement* à l'usage hexagonal *parking*.

En dépit de l'ouverture à l'endroit du français du Canada affichée dans la politique, les jugements normatifs du conseiller linguistique de la SRC ne s'appuient donc pas nécessairement sur l'usage réel qui a cours au Québec dans la langue soutenue et, dans les faits, c'est encore très souvent l'usage qui a cours en France qui sert de repère à Guy Bertrand. Par conséquent, ses prises de position risquent d'aller à l'encontre du sentiment linguistique de bien des Québécois.

On trouve une ambivalence semblable dans l'attitude normative du conseiller de la VRT envers les faits lexicaux qui relèvent du registre standard en Flandre. Rappelons que Hendrickx affirme se servir des dictionnaires du néerlandais qui font autorité (il s'agit essentiellement de *Van Dale* ; voir plus haut) pour appuyer ses prises de décision, mais qu'il se réserve le droit de ne pas endosser la description qu'il y trouve. Prenons quelques exemples de faits lexicaux que Hendrickx (2003a, 2003b et 2005) juge soit incorrects (voir Tableau 4), soit acceptables (voir Tableau 5), et analysons-les à la lumière des marques d'usage qu'on trouve dans *Van Dale*.

Tableau 4  
Exemples de faits lexicaux propres à la variété flamande  
jugés incorrects par le conseiller linguistique

Emploi	Marque dans <i>Van Dale</i> <sup>22</sup>
<i>denkpiste</i> « proposition » (pour <i>spoor, voorstel, plan</i> )	alg. Belg. N.
<i>justitiépaleis</i> « palais de justice » (pour <i>gerechtshof, paleis van justitie</i> )	alg. Belg. N.
<i>kwijtspelen</i> « perdre » (pour <i>kwijtraken</i> )	Belg. N., niet alg.
<i>laten uitschijnen</i> « donner à penser » (pour <i>te kennen geven</i> )	alg. Belg. N.
<i>nood hebben aan</i> « avoir besoin » (pour <i>behoefte hebben</i> )	alg. Belg. N.

<sup>22</sup> Les marques socio-stylistiques de *Van Dale* qui sont mentionnées dans ce tableau et dans celui qui suit sont « alg[emeen] Belg[isch] N[ederlands] » (« néerlandais standard en usage en Belgique ») et « Belg[isch] N[ederlands], niet alg[emeen] » (« néerlandais en usage en Belgique, non standard ») (voir Den Boon et Geeraerts, 2005).

Si le conseiller proscrit, en toute logique, certains emplois donnés comme familiers dans les dictionnaires (comme *kwijtspelen* « perdre »), il n'en reste pas moins qu'il condamne aussi plusieurs faits de langue propres à la variété flamande que le dictionnaire *Van Dale* décrit pourtant comme tout à fait courants et standard et qui figurent par ailleurs couramment dans les journaux flamands les plus prestigieux<sup>23</sup>. Dans ces cas, l'opinion du conseiller tranche clairement avec les pratiques langagières réelles telles qu'on peut les observer dans des contextes formels en Flandre. On s'attendrait plutôt à ce que les emplois présentés au Tableau 4 soient traités de la même façon que ceux qui figurent dans le Tableau 5, qui contient quelques mots propres au néerlandais des Flamands que Hendrickx juge tout à fait corrects.

Tableau 5  
Exemples de faits lexicaux propres à la variété flamande  
jugés acceptables par le conseiller linguistique

Emploi	Marque <i>Van Dale</i>
<i>kwakkel</i> « canard, fausse nouvelle »	alg. Belg. N.
<i>melkerij</i> « laiterie (usine) »	alg. Belg. N.
<i>zuiders</i> « méditerranéen »	alg. Belg. N.
<i>werf</i> « chantier (de construction) »	alg. Belg. N.
<i>zeker en vast</i> « sûr et certain »	alg. Belg. N.

Par ailleurs, signalons que le conseiller accepte à l'occasion des mots donnés comme familiers dans *Van Dale* (comme *dampkap* « hotte de cuisine »). Il lui arrive aussi de condamner des termes qui relèvent de la langue informelle en Flandre au profit de termes qui sont tout aussi familiers, mais dont l'usage est aussi attesté aux Pays-Bas. C'est par exemple le cas de *foefelen* « être malhonnête, tromper », qu'il souhaite voir remplacer par *sjoemelen* (donné comme informel dans *Van Dale*). On reconnaît ici la volonté exprimée dans la politique linguistique de la VRT de fournir non seulement un modèle de langue standard aux Flamands, mais aussi un modèle de langue parlée et informelle.

En terminant, l'attitude du conseiller à propos des emprunts au français (*gallicismes*) soulève elle aussi un certain nombre de problèmes. Selon la politique linguistique de la VRT, les emprunts ou les calques faits à partir du français doivent être évités, et on observe effectivement que plusieurs

---

<sup>23</sup> Nous avons vérifié l'utilisation de ces mots dans les archives de deux journaux disponibles sur Internet, *De Standaard* et *De Morgen*.

gallicismes sont condamnés par le conseiller linguistique, comme on peut le voir dans le Tableau 6. Toutefois, certains des emprunts qui figurent dans le même tableau sont jugés acceptables, et ce, en dépit de leur origine française.

*Tableau 6*  
*Exemples de jugements normatifs à propos*  
*d'emprunts au français (gallicismes)*

Emploi	Marque <i>Van Dale</i> <sup>24</sup>	Jugement
<i>de brug maken</i> « chômer entre deux jours fériés, faire le pont » (pour <i>een vrije brugdag hebben</i> )	alg. Belg. N.	accepté
<i>forfait geven</i> « déclarer forfait » (pour <i>verstek laten gaan</i> )	Belg. N., sportt.	accepté
<i>ter plaatse trappelen</i> « piétiner sur place » (pour <i>niet opschieten</i> )	alg. Belg. N.	condamné
<i>wandelen sturen</i> « envoyer promener » (pour <i>afschepen</i> )	alg. Belg. N.	condamné
<i>werf</i> « chantier (de construction) » (pour <i>bouwplaats, bouwterrein</i> )	alg. Belg. N.	accepté

Dans le cas de *forfait geven*, Hendrickx précise qu'il s'agit d'une expression solidement ancrée dans l'usage des Flamands (notamment dans la langue sportive) (2003b : 90), mais on pourrait affirmer la même chose à propos de tous les emplois qui figurent dans le Tableau 6 : ceux-ci sont tous utilisés par les Flamands lorsqu'ils surveillent leur langue. En réalité, on ne comprend pas très bien sur quels critères le conseiller s'appuie pour déterminer si tel ou tel emprunt fait au français est acceptable.

Prenons maintenant quelques usages qui touchent la prononciation des Québécois et des Flamands. Les commentaires faits à ce sujet par les conseillers linguistiques sont peu nombreux, ce qui pourrait confirmer qu'il y a un consensus relativement plus important à propos de la prononciation flamande et québécoise comparativement au lexique (voir Deprez, 1987 et Ledegen, 2000). Signalons néanmoins quelques prononciations tout à fait courantes au Québec dans la langue standard qui sont condamnées par le conseiller linguistique de la

<sup>24</sup> La marque « sportt[aal] » signifie « langue sportive ».

SRC : *diachylon* [djaʃilɔ̃] (au lieu de [djakilɔ̃]), *juin* [ʒyɛ̃] (au lieu de [ʒyɛ̃]), *taon* [tɔ̃] (au lieu de [tã]) et *tome* [tom] (au lieu de [tɔm])<sup>25</sup>.

Dans le cas de la VRT, c'est la question de la prononciation « à la lettre » (*spellingspraak*) qui mérite qu'on s'y arrête. Cette façon de prononcer, qui consiste à rapprocher la prononciation d'un mot de sa graphie, est typique de la variété de langue des Flamands, qui diront par exemple *dossier* [dɔsɪr] et *ambulancier* [ambylansi:r], contrairement aux Néerlandais, qui prononcent plutôt ces mots [dɔʃe] et [ambylãʃe]. Or, le conseiller linguistique s'oppose à cette façon de faire. Ainsi, pour ce qui est de la prononciation des emprunts à l'anglais, Hendrickx juge plus correct le maintien de la prononciation anglaise, comme le font généralement les Néerlandais. Cette façon de faire va toutefois à l'encontre des habitudes langagières des Flamands, qui ont généralement tendance à donner une consonance néerlandaise aux emprunts faits à l'anglais. Par exemple, Hendrickx prône les prononciations *fan* [fɛn], *gehandicapt* [ɣə'hendikept] et *relaxen* [ri'lɛksə(n)], mots que les Flamands prononcent plutôt [fɛn],[jə'handikapt], et [rɛ'lɛksə(n)]. Pourtant, tous les cas ne sont pas traités de la même façon ; Hendrickx accepte par exemple la prononciation [matʃ] pour *match*, et non [mɛtʃ], qui est la prononciation courante aux Pays-Bas.

On peut donc observer plusieurs contradictions dans les prises de position normatives des conseillers linguistiques de la SRC et de la VRT. Premièrement, même s'ils croient que les médias publics doivent tenir compte des particularités du français québécois et du néerlandais flamand, ils ne prennent pas forcément en considération ce qui est valorisé par les Québécois et par les Flamands dans le registre standard. Deuxièmement, leurs choix normatifs ne prennent pas appui sur des critères univoques et clairement établis, car certains faits de langue dont l'usage est tout à fait comparable ne sont pas traités de la même façon. Cette observation rappelle celle de Jean-Paul Colin à propos de la définition de la norme dans les dictionnaires de difficultés :

[...] on trie le bon grain de l'ivraie, sur des critères tellement subjectifs et variables [...] qu'on ne sait plus parler de codification générale de la langue, mais bien plutôt d'un plaidoyer *pro domo* où s'affichent et s'affirment [...] des préférences personnelles, des choix aléatoires et finalement très peu sécurisants pour le lecteur. (Colin, 1990 : 1214)

---

<sup>25</sup> La prononciation de *tome* n'est pas abordée dans les recueils de chroniques publiés par Bertrand (1999 et 2006), mais elle a fait l'objet d'un courriel qui a circulé à l'interne.

#### 4. Conclusion

Dans cet article, nous avons vu que les médias publics au Québec et en Flandre constituent un modèle normatif important : les Québécois et les Flamands voient généralement les animateurs de leur radio et de leur télévision publiques comme des exemples en matière de langue dont ils peuvent s'inspirer lorsqu'ils veulent eux-mêmes utiliser une langue soutenue. Conscientes de leur rôle de « gardiennes de la norme », la SRC et la VRT consacrent beaucoup d'efforts à la promotion d'une langue de qualité sur leurs ondes, ce dont font preuve leur politique linguistique et leurs publications à propos de la langue.

Mais la façon dont les conseillers de la SRC et de la VRT conçoivent la langue standard et la norme en contexte québécois ou flamand ne va pas toujours de soi. S'il est vrai qu'ils ne se tournent plus exclusivement vers le modèle normatif qui est en usage en France ou vers celui qui l'est aux Pays-Bas, ils ne semblent pas nécessairement suivre le modèle normatif qui se dégage des pratiques langagières qu'on peut observer dans les faits au Québec et en Flandre. Il y a néanmoins des différences entre les deux politiques analysées. La VRT témoigne d'une plus grande autonomie par rapport au modèle normatif « du centre ». Cette politique est du reste relativement explicite à propos des difficultés qui sont liées à la définition de la norme en contexte flamand, alors que cette question n'est que rarement soulevée dans la politique linguistique de la SRC. De ce point de vue, la conception de la langue qui prévaut à la VRT semble mieux tenir compte du contexte sociolinguistique particulier de la Flandre que ne le fait celle de la SRC pour le Québec.

Analysés à la lumière des deux visions présentées au début de notre article, la vision traditionnelle et la vision variationniste, les discours de ces conseillers se situent donc quelque part entre les deux. D'une part, ils croient à l'existence d'un standard québécois ou flamand ; d'autre part, ils sont d'avis que ces registres sont encore en train de s'élaborer et ils ne font donc que très peu confiance au sentiment linguistique des Québécois et des Flamands ou à l'usage réel qui a cours pour définir ce standard. On reconnaît bien ici l'idéologie du standard si bien décrite par Milroy et Milroy (1999), c'est-à-dire l'idée qu'il faut orienter l'évolution vers un idéal, alors que la langue, y compris la langue standard, est toujours en devenir.

#### Références

- Arpin, Michel (2003), *Premier rapport de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias remis à la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp*, document non publié, 14 p.

- Beheydt, Ludo (1991a), « Dertig jaar taalprogramma's op de radio », *Voorzetten*, 's Gravenhage, n° 33 (*Taal en omroep*, sous la dir. de Ludo Beheydt), p. 37-52.
- (1991b), « Dertig jaar taalprogramma's op de televisie », *Voorzetten*, 's Gravenhage, n° 33 (*Taal en omroep*, sous la dir. de Ludo Beheydt), p. 53-63.
- (1991c), « Nederlands bij de omroep », *Voorzetten*, 's Gravenhage, n° 33 (*Taal en omroep*, sous la dir. de Ludo Beheydt), p. 10-36.
- Bertrand, Guy (1999), *400 capsules linguistiques*, Outremont, Lanctôt Éditeur, 195 p.
- (2005), « La radio et la télévision : modèles linguistiques ou miroirs de société ? », dans Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault (dir.), *Le français au Québec : les nouveaux défis*, [Saint-Laurent/Québec], Fides/Conseil supérieur de la langue française, p. 445-460.
- (2006), *400 capsules linguistiques II*, Montréal, Lanctôt Éditeur/Première chaîne de Radio-Canada, 269 p.
- Bertrand, Jean-Pierre, et Lise Gauvin (2003), avec la collab. de Laurent Demoulin, *Littératures mineures en langue majeure : Québec, Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles/Montréal, P.I.E. Peter Lang/Presses de l'Université de Montréal (« Documents pour l'histoire des francophonies. Théorie, 1 »), 318 p.
- Bouchard, Chantal (2002), *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec*, [Saint-Laurent], Fides (« Nouvelles études québécoises »), 289 p. [Nouv. éd. mise à jour ; 1<sup>re</sup> éd., 1998.]
- Bouchard, Pierre, et Jacques Maurais (2001), « Norme et médias : les opinions de la population québécoise », *Terminogramme*, Montréal, n° 97-98 (printemps 2001 : *Norme et médias*, sous la dir. de Diane Raymond et André A. Lafrance), p. 111-126.
- Brouckaert, Sara (2006), « Cas Goossens, het Nederlands zoals het was : de BRT », *Onze taal*, La Haye, vol. 45, n° 2, p. 38-40.
- Cajolet-Laganière, Hélène, et Pierre Martel (1995), *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (« Diagnostic, 18 »), 167 p.
- Caulier, Brigitte, et Luc Courtois (2006), *Québec-Wallonie : dynamiques des espaces et expériences francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Géographie historique »), xi-407 p.
- Clyne, Michael (1992), « Pluricentric languages : introduction », dans Micheal Clyne (éd.), *Pluricentric languages : differing norms in different nations*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter (« Contributions to the sociology of language, 62 »), p. 1-10.
- Colin, Jean-Paul (1990), « Le dictionnaire de difficultés », dans Franz Joseph Hausmann, Oskar Reichmann, Herberst Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta (éd.), *Dictionnaires : encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin, Walter de Gruyter (« Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft, 5 »), vol. 2, p. 1210-1217.

- Den Boon, Ton, Dirk Geeraerts (dir.) (2005), *Van Dale groot woordenboek van de Nederlandse taal*, Utrecht/Antwerpen, Van Dale lexicographie, 3 vol. [14<sup>e</sup> éd. revue ; 1<sup>re</sup> éd., 1864.]
- Deprez, Kas (1981), « Comparaison sociolinguistique du flamand et du français canadien », dans Jean-Marie Klinkenberg, Danielle Racelle-Latin et Guy Connolly (éd.), *Langages et collectivités : le cas du Québec. Actes du Colloque international du Centre d'études québécoises, Université de Liège, 25-28 mars 1981*, Montréal, Leméac, p. 181-200.
- (1982), « Belgian Netherlandic and Canadian French : a sociolinguistic comparison », *Language problems and language planning*, Austin (Texas), n° 6, p. 241-270.
- (1987), « Le néerlandais en Belgique », dans Jacques Maurais (éd.), *Politique et aménagements linguistiques*, Québec/Paris, Conseil de la langue française/Le Robert (« L'ordre des mots »), p. 47-120.
- Desaulniers, Jean-Pierre (1985), « Television and nationalism : from culture to communication », dans Phillip Drummond et Richard Patterson (éd.), *Television in transition*, Londres, BFI Books, p. 112-122.
- Dubuc, Robert (1990), « Le Comité de linguistique de Radio-Canada », dans Conseil de la langue française (éd.), *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Service des communications/Éditeur officiel (« Notes et documents, 76 »), p. 135-152.
- (2001), « La norme linguistique à Radio-Canada », *Terminogramme*, Montréal, n° 97-98 (printemps 2001 : *Norme et médias*, sous la dir. de Diane Raymond et André A. Lafrance), p. 127-131.
- Dujardin, Jean (2002), « L'emploi des langues en Flandre et une comparaison avec l'emploi des langues au Québec », *Revue d'aménagement linguistique*, Montréal, n° hors série (automne 2002 : *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'appréciation de la Charte de la langue française*, sous la dir. de Pierre Bouchard et Richard Y. Bourhis), p. 223-226.
- Erk, Jan (2002), « Le Québec entre la Flandre et la Wallonie : une comparaison des nationalismes sous-étatiques belges et du nationalisme québécois », *Recherches sociographiques*, Québec, vol. 43, n° 3, p. 499-516.
- Fournier, Bernard, et Min Reuchamps (dir.) (2009), *Le fédéralisme en Belgique et au Canada : comparaison sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck (« Ouvertures sociologiques, 0777-5235 »), 287 p.
- Francard, Michel (1997), « Insécurité linguistique », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique : les concepts de base*, Sprimont, Mardaga (« Psychologie et sciences humaines »), p. 170-176.
- (1998), « La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété "nationale" ? Le cas de la communauté française Wallonie-Bruxelles », *Revue québécoise de linguistique (Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales. Actes du colloque organisé par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval et le Centre de recherche en*



- linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton, tenu à l'Université Laval le 11 mai 1998 dans le cadre du 66<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, sous la dir. de Claude Verreault et Louis Mercier avec la participation de Denis Dumas), Montréal, vol. 26, n° 2, p. 13-23.*
- Gadet, Françoise (2007), *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys (« L'essentiel français »), 186 p. [Nouv. éd. revue et augmentée ; 1<sup>re</sup> éd., 2003.]
- GDT : *Le grand dictionnaire terminologique*, Office québécois de la langue française [En ligne], disponible sur <[www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)>. [Page consultée le 13 mars 2010.]
- Geeraerts, Dirk (2003), « Cultural models of linguistic standardization », dans René Dirven, Roslyn Frank et Martin Pütz (éd.), *Cognitive models in language and thought : ideology, metaphors and meanings*, Berlin, Mouton de Gruyter (« Cognitive linguistics research »), p. 25-68.
- Geerts, Guido (1992), « Is Dutch a pluricentric language ? », dans Michael Clyne (éd.), *Pluricentric languages : differing norms in different nations*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter (« Contributions to the sociology of language, 62 »), p. 71-91.
- Gendron, Jean-Denis (1986), « Existe-t-il un usage lexical prédominant à l'heure actuelle au Québec ? », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3<sup>e</sup> section : Lexicologie et lexicographie, 8 »), p. 89-101.
- Hausmann, Franz Joseph (1986), « Les dictionnaires du français hors de France », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3<sup>e</sup> section : Lexicologie et lexicographie, 8 »), p. 3-21.
- Heestermans, Hans (1995), « Groenman-taalprijs voor Martine Tanghe : het jury-rapport », *Onze taal*, La Haye, vol. 64, n° 11, p. 280-281.
- Hendrickx, Ruud (1998), « Taalcharter », *VRTtaal.net* [En ligne], 17 juli 1998, disponible sur <<http://taal.vrt.be>>. [Page consultée le 21 janvier 2010.]
- (2000), « VRT en het Nederlands in België », *VRTtaal.net* [En ligne], mars 2000, disponible sur <<http://taal.vrt.be>>. [Page consultée le 21 janvier 2010.]
- (2003a), *Juist ! Tips van de VRT-taaladviseur*, Leuven, Davidsfonds, 120 p.
- (2003b), *Stijlboek VRT*, Utrecht/Antwerpen, Van Dale Lexicografie (« Van Dale Praktijkdidsen »), 292 p.

- (2003c), « Wat zegt ie ? Over het ondertitelen van Nederlands in het Nederlands », *VRTtaal.net* [En ligne], 17 juillet 1998, disponible sur <<http://taal.vrt.be>>. [Page consultée le 21 janvier 2010.]
- (2005), *Juist = juist : nog meer tips van de VRT-taaladviseur*, Leuven, Davidsfonds, 127 p.
- Jaspert, Koen (1986), *Statuut en structuur van standaardtig Vlaanderen*, Leuven, Universitaire Pers Leuven (« Symbolae, Series C : Linguistica, 1 »), x-230 p.
- Jaumain, Serge (éd.) (1997), *La réforme de l'État... et après ? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 274 p.
- Klinkenberg, Jean-Marie (1992), « Le français : une langue en crise ? », dans Marc Wilmet, Jean-Marie Klinkenberg, Bernard Cerquiglini et Roger Dehaybe, *Le français en débat*, Bruxelles, Service de la langue française (« Français et société, 4 »), p. 25-45.
- Labeau, Emmanuelle (éd.) (2000), *France-Belgique : des frères ennemis de la langue de chez nous ?*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (« B-219 »), 146 p.
- Leblanc, Benoît, et Luc Ostiguy (2001), « Les variations de la langue parlée dans les médias québécois francophones : le point de vue de décideurs », dans Foued Laroussi et Sophie Babault (dir.), *Variations et dynamismes du français : une approche polynomique de l'espace francophone*, Paris, L'Harmattan (« Espaces discursifs »), p. 143-165.
- Ledegen, Gudrun (2000), *Le bon français : les étudiants et la norme linguistique*, Paris, L'Harmattan (« Espaces discursifs »), 223 p.
- Maurais, Jacques (1999), *La qualité de la langue : un projet de société*, Québec, Conseil de la langue française, xiv-356 p.
- Meney, Lionel (2010), *Main basse sur la langue : idéologie et interventionnisme linguistique au Québec*, Montréal, Liber, 508 p.
- Mercier, Louis (2002), « Le français, une langue qui varie selon les contextes », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 41-60.
- Mercier, Louis, et Claude Verreault (2000), « Opposer français "standard" et français québécois pour mieux se comprendre entre francophones ? Le cas du *Dictionnaire québécois français* », *Le Français moderne*, Paris, tome 70, n° 1, p. 87-108.
- Milroy, James, et Lesley Milroy (1999), *Authority in language : investigating standard English*, Londres/New York, xi-173 p. [3<sup>e</sup> éd. ; 1<sup>re</sup> éd., 1985.]
- Moreau, Marie-Louise (1999), « Pluralité des normes et des appartenances : convergences et divergences », *Terminogramme*, Montréal, n° 91-92 (sept. :

- La norme du français au Québec : perspectives pédagogiques*, sous la dir. de Conrad Ouellon), p. 41-63.
- Pöll, Bernhard (2005), *Le français, langue pluricentrique ? Études sur la variation diatopique d'une langue standard*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 340 p.
- Radio-Canada [2004], *La qualité du français à Radio-Canada : principes directeurs*, document non publié, 37 p.
- Radio de Radio-Canada, la (2003), *Un français de qualité : une priorité pour Radio-Canada. Rapport présenté à monsieur Sylvain Lafrance, vice-président de la Radio française et des Nouveaux Médias de Radio-Canada, par le Groupe de travail sur la qualité de la langue (GTQL), présidé par monsieur Yanick Villedieu*, document non publié, xvii-79 p.
- Radio française de Radio-Canada, la (2000), *La politique linguistique de la Radio française de Radio-Canada*, document non publié, 60 p.
- Reinke, Kristin (2005), avec la collab. de Luc Ostiguy, *La langue à la télévision québécoise : aspect sociophonétiques*, [Québec], Office québécois de la langue française (« Suivi de la situation linguistique, 6 »), 61 p.
- Reinke, Kristin, et Denise Deshaies (2007), « La télévision francophone au Québec en tant qu'instance normative et membre de la communauté linguistique », dans Mathias Broth, Mats Forsgren, Coco Norén et Françoise Sullet-Nylander (éd.), *Le français parlé des médias. Actes du colloque tenu à Stockholm 8-12 juin 2005*, Stockholm, Acta Universitatis Stockholmiensis (« Romanica Stockholmiensia, 24 »), p. 659-676.
- Remysen, Wim (2004), « La variation linguistique et l'insécurité linguistique : le cas du français québécois », dans Pierre Bouchard (éd.), *La variation dans la langue standard. Actes du colloque tenu les 13 et 14 mai 2002 à l'Université Laval dans le cadre du 70e Congrès de l'Acfas*, Québec, Office québécois de la langue française (« Langues et sociétés, 42 »), p. 23-36.
- (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Québec, thèse de doctorat, Université Laval, xxii-465 p.
- Reutner, Ursula (2009), « “Rendez donc à César ce qui est à César” ? Remarques comparatives sur l'auto-perception linguistique belge et québécoise », dans Beatrice Bagola (éd.), avec la collab. de Hans-Josef Niederehe, *Français du Canada – Français de France VIII. Actes du huitième Colloque international de Trèves, du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen, Max Niemeyer (« Canadiana romanica, 23 »), p. 81-100.
- Vandenbussche, Wim (2010), « Standardisation through the media : the case of Dutch in Flanders », dans Peter Gilles, Joachim Scharloth et Evelyn Ziegler (éd.), *Variatio delectat : empirische Evidenzen und theoretische Passungen sprachlicher Variation*, Frankfurt am Main, Peter Lang (« Variolingua : nonstandard, standard, substandard, 37 »), p. 309-322.

- Van den Bulck, Hilde, et Luc Van Poecke (1996), « National language, identity formation and broadcasting : Flanders, the Netherlands and German-speaking Switzerland », *European journal of communication*, Londres, vol. 11, n° 2 (juin 1996), p. 217-233.
- Verreault, Claude (1999), « L'enseignement du français en contexte québécois : de quelle langue est-il question ? », *Terminogramme*, Montréal, n° 91-92 (sept. : *La norme du français au Québec : perspectives pédagogiques*, sous la dir. de Conrad Ouelton), p. 21-40.
- Versweyveld, Tijs (2001), *Een momentopname van het discours over de standaardtaal in Vlaanderen*, Leuven, mémoire de licence, Katholieke Universiteit Leuven, 96 p.
- Villers, Marie-Éva (2000), *La qualité de la langue au cœur de notre quête identitaire*, mémoire soumis à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, 12 p.
- Vincent, Diane (1997), « Les niveaux de langue : les marches de l'escalier », dans Marty Laforest, avec la collab. de Claudine Caouette, Jean-François Drolet, Sophie Marais, Lucie Ménard, Marise Ouellet, Benoît Tardif, Linda Thibault, Robert Vézina et Diane Vincent, *États d'âme, états de langue : essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit blanche, p. 43-46.
- Vlaamse Radio- en Televisieomroep (2005), *De VRT : bewaker en gangmaker van het Nederlands in Vlaanderen*, communiqué de presse, [s.l.] 6 septembre 2005, 7 p.
- Willemyns, Roland (1984), « La standardisation linguistique en dehors des centres de gravité de la langue : la Flandre et le Québec », dans Josiane F. Hamers, Jean-Denis Gendron et Richard Vigneault (éd.), *Du disciplinaire vers l'interdisciplinaire dans l'étude du contact des langues. Actes du colloque conjoint tenu à Québec (Canada) du 22 au 25 mai 1983 par le Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'Université Laval (Canada) et l'Interdisciplinair centrum voor de studie van de Brusselse taaltoestand de la Vrije Universiteit Brussel (Belgique)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme (« B-135 »), p. 52-70.
- Willemyns, Roland, et Helga Bister (1989), « The language continuum as a pluridimensional concept », dans Ulrich Ammon (éd.), *Status and function of languages and language varieties*, Berlin/New York, Walter de Gruyter (« Foundations of communication »), p. 541-551.
- Willemyns, Roland, et Wim Daniëls (2003), *Het verhaal van het Vlaams : de geschiedenis van het Nederlands in de Zuidelijke Nederlanden*, Antwerpen/Utrecht, Standaard Uitgeverij/Het Spectrum, 399 p.
- Zolty, Alain (1968), « Les émissions radio-télévision consacrées à la langue française, *Culture vivante*, Québec, n° 7-8, p. 50-54.